

DÉCLARATION DU CANADA AU STACFAD - 3e TOUR

Le Canada remercie à nouveau le Président et le Secrétariat pour les améliorations apportées aux documents encore à l'examen par le STACFAD, comme indiqué dans le STF-216.

En ce qui concerne les changements proposés à la recommandation concernant le MPF (STF-205-appendice 2B) et aux règles de procédure (STF-205-appendice 3B), le Canada soutient la voie à suivre définie dans les dernières versions des documents, qui, comme indiqué précédemment, établit un équilibre entre les objectifs du Fonds et la nécessité d'assurer sa gestion durable et équitable. Nous apprécions la souplesse dont font preuve les CPC en accordant cette approche. Sur ce point, cependant, nous suggérons quelques modifications supplémentaires des règles de procédure (appendice 3B), par souci de cohérence avec le reste du texte ainsi que pour plus de clarté. Dans le dernier paragraphe de la section 4 concernant l'approbation de la demande de financement, nous suggérons les changements suivants :

« aucune modification ultérieure des listes de participants ne doit être faite par la Partie contractante qui aurait pour conséquence que sa délégation dépasse de manière à dépasser le seuil du nombre de ~~quatre~~ délégués officiels tel qu'établi au paragraphe (a) des critères des demandeurs. »

En ce qui concerne la MSE des thonidés tropicaux, tout en comprenant l'importance que certaines délégations accordent à cette MSE, nous apprécions néanmoins les ajustements au budget proposés par le Président et pouvons les accepter comme une voie à suivre pour l'année à venir. Nous apprécions les progrès réalisés à ce jour et attendons avec impatience la poursuite des discussions en 2021, sur la MSE en soi ainsi que sur les ressources qui lui seront consacrées.